

Christophe TESTARD
Courriel : christophe.testard@uca.fr
Né le 3 septembre 1987, à Arles (13)



Professeur des universités
Université Clermont Auvergne – Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)

TRAVAUX DE RECHERCHE

• Ouvrages

- 1) *Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative*, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », vol. 304, nov. 2018 (« Ma thèse en 3000 signes », *Dr. adm.*, 2017, n° 3, p. 12 ; Chronique des Thèses, *RFDA*, 2017, n° 6, p. 1219, chron. F. Rolin)
- 2) *Le contrôle parlementaire du pouvoir de nomination du Président de la République*, Mémoire M2 rech., Lyon 3, Publications de l'Université Lyon 3, n° 15, 2011, 135 p.

• Direction d'ouvrage

- 3) C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir), *Les grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021, à paraître

• Fascicules

- 4) « Les sanctions administratives », *JCl. adm.*, fasc. n° 108-40, 1^{er} oct. 2019

• Articles

- 5) « La responsabilité de l'administration numérique », *AJDA* 2021, dossier « *Les contentieux potentiels en droit de la responsabilité administrative* », à paraître
- 6) « La démocratie administrative locale à l'épreuve du numérique », in N. Pauthe (dir.), « *Le droit public face aux spécificités du nucléaire civil* », Éd. Centre Michel de l'Hospital, 2021, à paraître
- 7) « La place des habitants », in Ch. Chabrot (dir.), « *Métropole de Lyon, An I : des élections directes, et après ?* », 2021, à paraître
- 8) « Les lignes directrices de gestion : une souplesse éprouvée par le droit de la fonction publique », *AJDA* 2021, dossier « *L'évolution des sources de la fonction publique* », à paraître
- 9) « L'éthique et le droit des marchés publics au défi du droit souple », *Revue éthique publique*, 2021, à paraître
- 10) « L'unité de l'individu face au pouvoir : plaidoyer en faveur de la citoyenneté administrative », *Site internet AFDC*, 2021, à paraître
- 11) « L'indisponible souplesse des compétences », *AJDA*, 2020, n° 38, tribune, p. 2177
- 12) « Service public et lutte contre la Covid-19 : physique d'une confrontation », *AJDA*, sept. 2020, n° 30, p. 1710

- 13) « Pour une *sanctuarisation* contentieuse de la participation du public », *Dr. Adm.*, Juil. 2020, n° 7, p. 21
- 14) « Secret du délibéré et opinions séparées : un divorce annoncé », in M. Nicolas-Gréciano, *Secret du délibéré et opinions dissidentes*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, juin 2020, p. 79 et s.
- 15) « Le code des relations entre le public et l'administration et la cohérence des actes administratifs unilatéraux », in Fr. Brenet, A.-L. Girard, *Cohérence et actes administratifs*, Éd. de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, 2020, p. 5 et s.
- 16) « Peut-on se passer de l'intérêt du service ? », *RDP*, 2020, n° 1, p. 103 et s.
- 17) « Le double jeu de l'administré comme acteur de l'environnementalisation du droit », in Ch. Roux (dir.), *L'environnementalisation du droit. Études en l'honneur de Sylvie Caudal*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020, p. 139
- 18) « Le référendum est un procédé de démocratie directe », « Le droit administratif est un droit jurisprudentiel, car il n'existe aucun code régissant la matière », « Le juge administratif tranche plus souvent en faveur de l'Administration que le juge judiciaire », « La parafiscalité ne relève pas, comme son nom l'indique, du droit fiscal », in A.-L. Chaumette, R. Maurel (dir.), *Les contre-Annales de droit public - 66 erreurs que vous ne commettez plus jamais*, Enrick B. Éditions, 2020
- 19) « La participation du public, vraie fausse solution aux arrêtés anti-pesticides », *AJDA*, 2019, tribune, p. 1961
- 20) « Le droit souple, une "petite" source canalisée », *AJDA*, Dossier « Les petites sources du droit administratif », 2019, n° 16, p. 934
- 21) « Des "bases administratives" du débat public », *AJDA*, 2019, n° 4, tribune, p. 201
- 22) « Le recours à la perte de chance devant les juridictions administratives », Colloque « La perte de chance devant les juridictions administratives », Compagnie interregionale des experts de justice près la CAA de Lyon, Lyon, 19 nov. 2018, en ligne
- 23) « Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale », Colloque « *Les collectivités territoriales et le code des relations entre le public et l'administration* », Université Toulouse 1 Capitole, 14 décembre 2017, *JCP A*, 2018, n° 42
- 24) « L'anticipation, principe ou défi de l'action administrative ? », *RFDA*, 2017, n° 2, p. 303
- 25) « Nomination », in KADA (N.), MATHIEU (M.), ss la dir. de, *Dictionnaire d'administration publique*, PUG, coll. « Droit et action publique », oct. 2014

• Notes de jurisprudence (depuis 2012)

- 26) « Faire progresser les garanties du contribuable », note ss CAA Lyon 5 avr. 1993, *Soc. Lorenzy Palanca et 5 juil. 1994, SARL O'Palermo* ; « Le juge administratif, arbitre des grands projets locaux », note ss CAA Lyon, 12 juil. 2013, *Asso. Carton rouge et a.* ; « À la recherche des fondements juridiques de la démocratie locale » note ss TA Grenoble, 24 mai 2018, *Préfet de l'Isère*, in C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir.), *Les grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021, à paraître
- 27) « Le droit de l'environnement, corridor de la légalité administrative ? », note ss CE, 19 nov. 2020, *Commune de Val de Reuil et a.*, n° 417362, *Dr. Env.*, n° 296, janv. 2021, p. 34

- 28) « **Affectation du produit d'une taxe : vingt fois sur le métier...** », note ss CAA Lyon, 2 juil. 2020, *Cnauté d'agglomération du Grand Chalon*, n° 19LY02624, *Rev. jurisp. ALYODA*, janv. 2021, n° 1
- 29) « **L'extension de la jurisprudence *Czabaj* à certaines décisions d'espèce : d'une ambiguïté l'autre** », note ss CE, 25 sept. 2020, *SCI La Chaumière*, n° 430945, *Dr. voirie*, nov-déc. 2020, n° 217, p. 222
- 30) « **Motivation par renvoi...mais motivation tout de même !** », note ss CAA Lyon, 3 avril 2020, *Min. de l'action et des comptes publics*, n° 18LY02503, *Rev. jurisp. ALYODA*, oct. 2020, n° 3
- 31) « **L'assujettissement des associations à la TASCOM : de l'oasis au mirage fiscal** », note ss TA Lyon, 19 nov. 2019, *Association Oasis d'Amour*, n° 1808848, *Rev. jurisp. ALYODA*, mai 2020, n° 2
- 32) « **L'obligation d'agir devant le juge des référés, ardente mais pas urgente** », note ss CE, 27 nov. 2019, *Association Droits d'urgence et a.*, n° 433520, *JCP G*, 2020, n° 7-8, p. 347 et s.
- 33) « **Les premiers pas prometteurs d'un droit commun de l'association du public** », note ss CE Ass., 19 juil. 2017, *Association citoyenne « Pour OCCITANIE Pays Catalan » et autres*, n° 403928 et 403948, *JCP G*, 2017, n° 37, comm. n° 942
- 34) « **Pour une meilleure définition des effets contentieux d'une réserve d'interprétation devant le juge administratif** », note ss CC, 10 fév. 2017, *Epoux G.*, n° 2016-610 QPC, *AJDA*, 2017, n° 20, p. 1177
- 35) « **Un doctorant n'est pas toujours un étudiant comme les autres** », note sous CAA Lyon, 30 mars 2017, *Monsieur C.*, n° 16LY00405, *LPA*, n° 111-112, 6 juin 2017, p. 13
- 36) « **La spécialité de la procédure de sanction fiscale au regard de la charte du contribuable vérifié** », *Rev. jurisp. ALYODA*, 2017, n° 2, p. 4
- 37) « **Entre prévisibilité et motivation des décisions QPC : un équilibre encore à trouver** », note ss CC, 14 avr. 2016, *M. Jean-Marc P.*, n° 2016-533 QPC, *Constitutions*, 2016, n° 2, p. 292
- 38) « **L'annulation des élections municipales de Vénissieux, illustration parfaite de l'office du juge électoral** », note ss CE, 4 fév. 2015, *Elections municipales de Vénissieux* et TA de Lyon, 7 oct. 2014, *M. Girard et autres*, *JCP A*, 2015, n° 8, p. 32
- 39) « **La construction du "Grand Stade" de Lyon : fin de la première mi-temps** », note ss CE, 21 mai 2014, *Asso. Carton rouge et a.*, *JCP A*, 2014, n° 40, p. 50
- 40) « **Le juge administratif au secours utile de la concertation** », note ss CAA Lyon, 13 nov. 2014, *SAS Distribution France Casino et Immobilière Groupe Casino*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2014, n° 3, p. 4
- 41) « **Le recours *Tropic* en 2013 : ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre** », note ss CAA Lyon, 14 fév. 2013, *Soc. ACS Production*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 2, p. 1
- 42) « **Transfert d'une activité orchestrale à une structure de droit privé : le chant de l'autonomie** », note ss CAA Lyon, 27 sept. 2012, *Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 1, p. 1
- 43) « **Sécurité juridique et changement des règles de procédure : les doutes levés par la jurisprudence *Danthony*** », note ss CAA Lyon, 24 avr. 2012, *Cne de Roybon*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2012, n° 3, p. 12
- 44) « **La responsabilité du fait des lois : un principe d'application limitée** », note ss CE 1^{er} fév. 2012, *M.B. et EARL de l'Etang de Galetas*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2012, n° 2

- 45) « **La concurrence des recours ouverts aux tiers au contrat : la position dominante du recours "Tropic" »**, note ss CAA Lyon, 12 janv. 2012, *Soc. Portelinha*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2, p. 8
- 46) « **Les "droits et libertés que la Constitution garantit" : de l'usage d'une notion délicate** », note ss CAA Lyon, 14 sept. 2010, *M.Mme L.D.*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 1, p. 12

• **Communications (non publiées)**

- 47) « **L'association des Mahorais à l'existence et à la gestion des risques telluriques** », Colloque « *Droit et volcanisme* », Université de la Réunion, 8-9 avril 2021
- 48) « **La justice administrative** », Table ronde « *La publicité des procès* », dir. M. Nicolas-Gréciano et E. Raschel, Chaire Jean Monnet, Université Clermont Auvergne, 2 avril 2021
- 49) « **Les particularismes du juge administratif dans la pratique juridictionnelle française** », Table ronde « *La place de la justice administrative dans le système judiciaire – Comparaison France/Russie* », Comitas Gentium, Université d'État de Moscou, 18 décembre 2019
- 50) « **Démocratie environnementale et risques liés à une éruption volcanique** », Workshop « *Prévention des risques et réaction face aux catastrophes volcaniques* », Université Clermont Auvergne, 9 avril 2019
- 51) « **L'autorisation de diffuser une œuvre cinématographique en France** », Colloque « *Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans* », Université Clermont Auvergne, 25-26 oct. 2018
- 52) « **La démocratie locale directe à l'épreuve de la loi** », Communication au 10ème Congrès français de droit constitutionnel, Lille, 23 juin 2017
- 53) « **Réforme et effectivité du principe de participation en matière environnementale** », Colloque « *Action citoyenne : aspects fondamentaux et réalités pratiques* », organisé à Lyon par le Laboratoire Droits, Contrats, Territoires de l'Université Lyon 2 et l'Institut de Droit de l'Environnement de l'Université Lyon 3, 28 nov. 2013

PARCOURS UNIVERSITAIRE

Sept. 2018 : **Professeur des universités, agrégé de droit public**, Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)

Sept. 2017 : **Maître de conférences en droit public**, Université Toulouse 1 Capitole, Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (EA785)

2010-2016 : **Doctorat en droit public**

- Titre de la thèse : ***Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative***
- Thèse soutenue le 29 novembre 2016 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, sous la direction du Professeur Sylvie CAUDAL devant un jury présidé par le Professeur Benoît PLESSIX (Paris II) et composé des Professeurs Sylvie CAUDAL (Lyon 3), Caroline CHAMARD-HEIM (Lyon 3), Bénédicte DELAUNAY (Tours - *rapporteur*) et Sébastien SAUNIER (Toulouse 1 - *rapporteur*)
- Autorisation de publication en l'état
- Prix de thèse 2016 de l'Université Jean Moulin Lyon 3

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Responsable du DU « Droit approfondi de la fiscalité », Université Clermont Auvergne
- Participation aux comités de sélection :
 - Université Clermont Auvergne – recrutement professeur (2019 ; section 02) – MCF contractuel et session synchronisée (2020 ; section 02 ; Président)
 - Université Jean Moulin Lyon 3 – recrutement MCF (2019 ; section 02) – PR (2020 ; section 02)
- Correcteur épreuve « Droit public » concours interne ENA – 2020

• Cours magistraux

2020-21

- **Fiscalité locale**, M2 Droit des affaires des collectivités publiques, Université Clermont Auvergne
- **Droit de la fonction publique**, M1 Culture juridique, Droit et administration du secteur sanitaire et sociale, Carrières publiques
- **Droit des relations du travail dans le secteur public**, M1 Droit social, Université Clermont Auvergne
- **Fiscalité générale**, M1 Droit des affaires, Université Clermont Auvergne
- **Droit de la CEDH**, M1 Carrières judiciaires, Université Clermont Auvergne
- **Droit international public**, Licence 3^e année, Université Clermont Auvergne
- **Droit fiscal**, Licence 2^e année, Université Clermont Auvergne

2019-2020

- **Droit international public approfondi**, Master 2 Droit public, Université Clermont Auvergne
- **Droit fiscal**, Licence 3^e année, Université Lumière Lyon 2
- **Droit administratif général**, Licence 2^e année, Université Lumière Lyon 2 (2nd semestre)

2018-2019

- **Droit administratif général**, Licence 2^e année, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Licence 2^e année, Université de Salvador (Buenos Aires, Argentine)

2017-2018

- **Droit fiscal général**, Licence 2^e année, Université Toulouse 1 Capitole

2016-2017

- **Droit fiscal**, Centre de préparation aux concours administratifs (équivalent Licence 3), Université Jean Monnet – Saint-Étienne

• Conférences de méthode

2017-2018

- **Droit public économique**, Master 1 droit public, Université Toulouse 1 Capitole

• Préparation aux concours

2018-2019

- **Organisation des autorités publiques sous la Ve République**, préparation ENM, Université Clermont Auvergne

2017-2018

- **Droit administratif**, Institut d'études judiciaires (préparation pénitentiaire), Université Toulouse 1 Capitole

2016-2017

- **Droit administratif et constitutionnel**, préparation orale, classe préparatoire aux grandes écoles (équivalent Licence 2), Lycée Récamier Lyon - ENS Rennes